

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 27 novembre 2025 portant nomination des membres du Conseil national de l'enseignement agricole

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 814-1 et R. 814-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le Conseil national de l'enseignement agricole se compose des membres nommés par le présent arrêté jusqu'au 6 mai 2029 au plus tard, ainsi que des membres qui y siègent à raison de leurs fonctions en vertu de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime :

1. Au titre du 1^o de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime

1.a. En qualité de représentant de l'Etat

1.a.i. Au titre du ministère chargé de l'agriculture:

- Le secrétaire général ou son représentant,
- Le directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant,
- Le sous-directeur des politiques de formation et d'éducation ou son représentant,
- Le directeur général de l'alimentation ou son représentant,

1.a.ii. Au titre du ministère chargé de l'éducation nationale :

- Le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant,

1.a.iii. Au titre du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ou son représentant,

1.a.iv. Au titre du ministère chargé du travail et de l'emploi

- Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ou son représentant,

1.a.v. Au titre du ministère chargé du budget :

- Le directeur du budget ou son représentant,

1.b. En qualité de conseillers régionaux, désignés par Régions de France :

- Tamanuata GIRARD, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, titulaire
- Jérôme REGNAULT, Conseiller régional de la Région Ile-de-France, suppléant
- Vincent LABARTHE, Vice-président de la Région Occitanie, titulaire
- Béatrice MOREAU, Vice-présidente de la Région Grand Est, suppléante
- Valérie LACROUTE, Vice-présidente de la Région Ile-de-France, titulaire
- Adeline YON BERTHELOT, Conseillère régionale de la Région Bretagne, suppléante

1.c. En qualité de représentants des établissements publics intéressés :

1.c.i Au titre de Chambres d'agriculture France :

- Le président de Chambres d'agriculture France ou son représentant,
- Le directeur général de Chambres d'agriculture France ou son représentant.

1.c.ii. En qualité de directeur d'établissement d'enseignement supérieur agricole public :

- Damien TRÉMEAUX, Directeur de l'ENSFEA, titulaire
- Anne-Lucie WACK, Directrice générale de l'Institut Agro, suppléante

1.d. En qualité de représentants des associations et organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'État et de leurs fédérations :

1.d.i. Au titre du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) :

- Michel DANTIN, titulaire
- Isabelle ROECKHOUT, suppléante
- Florence MACHEFER, titulaire
- Anne-Sophie FOURNIER, suppléante
- Stéphanie BESSON, titulaire
- Maud ADAM, suppléant

1.d.ii. Au titre de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFREO) :

- Sylvie LOGETTE, titulaire
- Virginie PIMENTEL, suppléante
- Roland GRIMAUT, titulaire
- Éric JAFFROT, suppléant

1.d.iii. Au titre de l'Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion (UNREP) :

- Laurent CARLES, titulaire
- Mathieu BARON, suppléant

2. Au titre du 2° de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime :

2.a. En qualité de représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole publics :

2.a.i. Au titre d'Elan Commun (CGT, SNETAP, Sud) :

- Laurence DAUTRAIX, titulaire
- Nadia ROBILLARD, suppléante
- Frédéric CHASSAGNETTE, titulaire
- Laurence DURET, suppléante
- Corinne FABLET, titulaire
- Claire PINAULT, suppléante
- Geneviève LAURENSON, titulaire
- Brice FAUQUANT, suppléante
- Olivier GAUTIE, titulaire
- Olivier BLEUNVEN, suppléant
- Isabelle LEBRETON, titulaire
- Philippe DUFFAUT, suppléant
- Angélique BOURDALLE, titulaire
- Francis GAILLARD, suppléant
- Yoann VIGNER, titulaire
- Marie-Lise FOURNIER, suppléante
- Bruno POLACK, titulaire
- Fabrice CARDON, suppléant

2.a.ii. Au titre du Syndicat de l'Enseignement Agricole public - Union Nationale des Syndicats Autonomes (SEA-UNSA éducation) :

- Jean-Jacques HENRY, titulaire
- Frédéric DENNETIERE, suppléant
- Thomas DEPIERRE, titulaire
- David GRIVOLAT, suppléant

2.a.iii. Au titre de la Confédération Française Démocratique du Travail Education Formation Recherche publiques (CFDT Education Formation Recherche publiques) :

- Marie-Pierre DEFONTAINE, titulaire
- Anne-Françoise JUBIN-UHEL, suppléante
- Arnaud MOTHION, titulaire
- Catherine OBERSON, suppléante

2.a.iv. Au titre du Syndicat Force Ouvrière de l'Enseignement Agricole (FO Enseignement agricole) :

- Nicolas GILOT, titulaire
- France THOMAS, suppléante

2.b. En qualité de représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'État :

2.b.i. Au titre de la Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés Confédération Française Démocratique du Travail (FEP-CFDT) :

- Cécile RUIZ, titulaire
- Virginie DEMARET, suppléante
- Boris GENTY, titulaire
- Harold DAUPHIN, suppléant
- Philippe CALDAS COSTA, titulaire
- Norbert RODIER, suppléant

2.b.ii. Au titre du Syndicat National de l'Enseignement Chrétien – Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (SNEC-CFTC) :

- Estelle CLAVERIE, titulaire
- Laetitia BROTTE, suppléante

2.b.iii. Au titre de la Fédération Générale Agroalimentaire - Confédération Française Démocratique du Travail (FGA-CFDT) :

- Claire El TADJOURI, titulaire
- Philippe BREVET, suppléant

2.b.iv. Au titre du Syndicat national Force Ouvrière des personnels des Maisons Familiales Rurales (FO-MFR) :

- Philippe BASCOUL, titulaire
- Christine SAUVIAT, suppléante

3. Au titre du 3° de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime :

3.a.i En qualité de représentants des parents d'élèves de l'enseignement agricole public :

3.a.i.1 Au titre de l'Union Fédérale Agricole de la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (UFA –PEEP Agri) :

- Christine MESSIÉ, titulaire
- Emmanuel TOCHON, titulaire
- Erik BESSMANN, titulaire
- (*suppléants non désignés*)

3.a.ii.2 Au titre de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE) :

- Anne-Charlotte ROSSI, titulaire
- Florence ALLOUCHE, suppléante
- Adeline NEDEY, titulaire
- Haïdar ATTOUMANI SAID, suppléant
- Boris CASTRO, titulaire
- Guillaume BRUN, suppléant

3.a.ii En qualité de représentants des parents d'élèves des établissements de l'enseignement agricole privé ayant passé un contrat avec l'État :

3.a.ii.1 Au titre de la Fédération Familiale Nationale pour l'Enseignement Agricole Privé (FFNEAP) :

- Jean-François TAMBOURIN, titulaire
- Brigitte MULLIE, suppléante

3.a.ii.2 Au titre de l'Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion (UNREP) :

- (*un membre titulaire non désigné*)

3.a.ii.3 Au titre de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation (UNMFREO) :

- Nadine DI MATTEO, titulaire
- Béatrice MARCHAND, suppléante

3.a.iii. En qualité de représentant des associations familiales rurales, désignés par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

- Noël GILIBERT, titulaire
- Agnès ZARAGOZA, suppléante

3.b. Pour les secteurs de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles :

3.b.i En qualité de représentants des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs des secteurs de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles :

3.b.i.1 Au titre de la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA) :

- Hélène DAPVRIL, titulaire
- Ludovic MARTIN, suppléant

3.b.i.2 Au titre de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) :

- Juliette EL KAIM, titulaire

3.b.i.3 Au titre de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) :

- Laurent PAILLAT, titulaire
- Fabienne GAREL, suppléante
- Loïc SAUDO, titulaire
- Violaine TROSSEILLE, suppléante

3.b.ii En qualité de représentants des organisations représentatives des exploitants agricoles :

3.b.ii.1 Au titre des Jeunes Agriculteurs (JA) :

- Romain DELERIS, titulaire
- Benjamin BERTHELOT, suppléant

3.b.ii.2 Au titre de la Confédération paysanne :

- Stéphane GALAIS, titulaire
- Emmanuel MARIE, suppléant

3.b.ii.3 Au titre de la Coordination Rurale Union Nationale (CRUN) :

- Catherine LE VAILLANT, titulaire
- Laurent DEVAUX, suppléant

3.b.iii En qualité de représentants des organisations représentatives des salariés de l'agriculture et des industries agroalimentaires :

3.b.iii.1 Au titre de la Fédération Générale Agroalimentaire-Confédération Française Démocratique du Travail (FGA-CFDT) :

- David LEGENDRE, titulaire
- Jennyffer DELAINE, suppléante

3.b.iii.2 Au titre de la Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière-Confédération Générale du Travail (FNAF-CGT) :

- Damien FERRIER, titulaire
- Perrine CRINQUETTE, suppléante

3.b.iii.3 Au titre de la Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'alimentation, des tabacs et allumettes et secteurs connexes-Force Ouvrière (FGTA-FO) :

- Nathalie BORIES, titulaire
- Sylvie CATHALA, suppléante

4. Au titre du 4° de l'article R. 814-1 du code rural et de la pêche maritime :

4.a. En qualité de représentants des élèves et étudiants des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles :

- Gaëtan DESCAMPS, titulaire
- Marion SIEFFERT, suppléante
- Thomas JEANNET, titulaire
- Milan SAID, suppléant

4.b. En qualité de représentants des élèves et étudiants des établissements d'enseignement agricole privés ayant conclu un contrat avec l'Etat :

- (*un membre titulaire non désigné*)
- (*un membre titulaire non désigné*)

Article 2

L'arrêté du 10 octobre 2025 portant nomination des membres du Conseil national de l'enseignement agricole est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 27 novembre 2025

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche
Luc MAURER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. Maurer".